

CHARTRE DE LA FÉDÉRATION OCTOPUS

1. Préambule

Les structures professionnelles, signataires du présent document, ont manifesté leur volonté de travailler ensemble pour la structuration du secteur des musiques actuelles sur le territoire de l'Occitanie.

Cette charte constitue le document de référence et sert de support à l'adhésion de nouveaux adhérents. Elle pose les responsabilités réciproques dans les relations entre les adhérents et la coordination permanente ainsi qu'entre les adhérents eux-mêmes.

Ce document est un outil propre à la fédération qui permet de :

- préciser le contexte dans lequel il prend forme.
- préciser les objectifs et valeurs partagés par l'ensemble des structures adhérentes.
- expliciter les engagements des coopérants.
- Proposer une organisation pour le travail collectif.

Cette Charte est signée par chaque structure et l'engage dans ses rapports avec les autres adhérents et la coordination permanente.

2. Textes de référence

L'association s'appuie et se réfère dans son engagement aux textes suivants:

– La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)

« La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité », « ... la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres. ».

– La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » (principe 1), *« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. (Principe 4) ».*

– **L'Agenda 21 Local** (ou **Action 21**), plan et programme d'action en faveur du développement soutenable pour le XXI^e siècle.

« La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale, la solidarité entre les générations et les territoires, l'épanouissement de l'ensemble des êtres humains, le dynamisme de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, la bonne gouvernance ».

– La déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007)

« Ces droits sont garantis sans discriminations fondées notamment sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la conviction, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou la condition sociale, la naissance ou toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle ».

– L'agenda 21 de la Culture (2007)

Un engagement des villes et gouvernements locaux en faveur du développement culturel :

« Le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux. La bonne gouvernance se fonde notamment sur la transparence de l'information et sur la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles, dans les processus de prises de décisions comme dans l'évaluation des programmes et des projets ».

– Le manifeste de l'UFISC. Pour une autre économie de l'art et de la culture (2007)

Revendiquer le mode spécifique de fonctionnement qui mélange les ressources de l'économie de réciprocité (échanges non monétaires, comme dans le volontariat et le bénévolat), de l'économie marchande (ventes de biens et de services) et de l'économie redistributive (subventions publiques ou civiles).

– Le Manifeste H/F (2012)

« L'inégale répartition entre femmes et hommes des responsabilités, des financements et des outils de travail trahit un déficit démocratique majeur, ainsi qu'une forme d'immobilisme au sein de l'institution culturelle susceptible de couper celle-ci des mouvements de notre société. Il est temps de redistribuer les cartes. Nous réclamons l'égalité réelle entre femmes et hommes : aux postes de responsabilité, dans l'attribution des subventions, dans les programmations, dans les instances de décisions et de nominations. »

3. Valeurs

Les valeurs mises en avant par l'association et ses adhérents sont :

- LA SOLIDARITÉ ET LA RECONNAISSANCE MUTUELLE

Les membres de l'association souhaitent développer des projets collectifs, échanger sur des problématiques liées à leurs champs d'action et agir avec solidarité, notamment en situation de crise. Par-delà les différences de moyens des adhérents, tous œuvrent pour le développement des Musiques Actuelles.

- LA VALORISATION DE TOUTES LES PRATIQUES MUSICALES

Les pratiques amateurs procurent un épanouissement individuel et social. Les pratiques professionnelles sont gages d'exigence artistique et technique. Aussi ces deux pans des pratiques culturelles bénéficient d'une égale considération au sein de l'association. A ce titre, nous voulons valoriser à travers notre projet, la richesse de toutes les actions culturelles militantes et éducatives s'inscrivant dans la durée.

- L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS, À TOUS LES PUBLICS

L'ensemble des adhérents œuvre pour que tous les publics puissent accéder aux pratiques et à l'échange artistique indépendamment de leurs origines sociales, ethniques ou toutes formes de handicap.

- L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

La fédération, comme ses adhérents, mettent en œuvre des mesures destinées à favoriser l'égalité professionnelle, défendre des initiatives inclusives destinées à être représentatives de la société, encourager la mixité, défendre la diversité artistique.

- L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Les adhérents se reconnaissent dans la notion d'économie sociale et solidaire. Ce terme regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

- L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Qu'ils soient implantés en territoire urbain, métropolitain ou ultra-rural, les adhérents reconnaissent également leurs rôles dans l'offre culturelle et la diffusion musicale sur tous les territoires. Ils revendiquent une égalité de traitement de l'ensemble des partenaires. La fédération défend l'équité territoriale dans la co-construction de la politique d'aménagement culturel de la région.

- RESPECT ET BIENVEILLANCE ENTRE LES PERSONNES

La Fédération et ses adhérents s'engagent à respecter l'intégrité et le bien-être des personnes avec lesquelles ils collaborent, et à agir contre tous les rapports de domination et/ou dégradant. Par conséquent, la Fédération ne tolère aucun comportement sexiste, raciste, homophobe, transphobe, injurieux, et rejette plus généralement toutes les formes de discriminations.

- RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le principe d'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement. La Fédération et ses membres intègrent ce principe au développement de leurs projets, et ont conscience de la nécessité de participer à la transition écologique du secteur culturel. La recherche et le développement d'une activité professionnelle plus soutenable pour l'environnement est au cœur de leurs préoccupations.

4. Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Occitanie regroupe les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Cette nouvelle entité administrative de cinq millions huit cent mille habitants regroupe treize départements, ce qui en fait la deuxième plus vaste région de France métropolitaine, plus étendue que treize des vingt-huit pays de l'Union Européenne. La construction de ce nouvel espace de vie, d'une dimension sans précédent, est un défi posé à l'ensemble des citoyens, des politiques et des filières d'activités. Unir par décret deux territoires ne suffit pas à créer une identité culturelle commune. Qui plus est, pour les deux territoires qui nous concernent, l'histoire de la structuration des filières créatives est extrêmement différente. Il s'agit donc de voir cette union comme une opportunité :

- de proposer une véritable ambition culturelle pour le territoire
- de proposer une nouvelle évolution des rapports avec l'ensemble des parties prenantes
- d'engager une véritable transformation sociale et citoyenne du territoire.

C'est dans cet état d'esprit que les réseaux Avant-Mardi (ex-Midi-Pyrénées) et RCA (ex-Languedoc-Roussillon), se sont associés pour porter conjointement la voix de leurs adhérents dans ce contexte de redéfinition des périmètres et des compétences administratifs. Notamment, durant la campagne pour les élections régionales 2015, les deux réseaux ont co-signé un texte commun intitulé « Pour le développement d'une politique publique des musiques actuelles dans la future grande région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées », faisant état de vingt propositions pour une politique publique en direction des Musiques Actuelles sur la Région Occitanie.

Les Musiques Actuelles sont caractérisées par la multiplicité des acteurs qui les composent. Nous trouvons non seulement différentes échelles d'organisations, mais aussi une hétérogénéité des statuts et des types de structures les constituant. Ces structures déploient des logiques économiques diverses, complémentaires souvent, conflictuelles parfois : commerciale et industrielle, publique et parapublique, associative et sociale. Ces différences se retrouvent dans la diversité de regroupements et de réseaux qui caractérisent la filière musicale :

- 1- des réseaux *métiers* : regroupements par métiers (festivals, labels, etc.), quels que soient le territoire ou l'esthétique,
- 2- des réseaux *territoriaux* : regroupements sur un territoire donné, tous métiers et esthétiques confondus,
- 3- des réseaux *esthétiques* : regroupements autour d'une couleur musicale forte et assumée, tous métiers et territoires réunis.

L'union des régions offre l'opportunité de croiser ces trois logiques et de sortir de la dispersion des énergies au sein de la filière professionnelle musicale.

De plus, le contexte global du secteur musical est à prendre en compte. Notamment, nous assistons à :

- la reconfiguration des chaînes de valeur avec une place accrue de la scène dans l'économie de la musique,
- des changements profonds des modes de consommation et de prescription de la musique,
- des tendances de concentration des opérateurs, autant économique (constitution de groupes intégrant l'économie du live), que géographique (regroupement des acteurs dans les métropoles et baisse de l'offre culturelle sur le reste du territoire),
- une place accrue des festivals et du phénomène événementiel,
- des enjeux forts autour de la circulation des œuvres, du contrôle des métadonnées et des outils de reconnaissance des fichiers musicaux.

Plus que jamais, la coopération et la mise en commun des énergies doit nous permettre de construire les réponses à ces défis.

5. Enjeux

Il y a un danger à ce que les réformes en cours amènent à une vision strictement économique de la culture. S'il est important de rappeler que les entreprises culturelles forment un secteur économique porteur de développement local et durable, qu'elles ont un poids non négligeable en termes d'emploi, de croissance... pour autant, la culture ne peut se résumer à cette vision : elle est également porteuse de sens, de lien social, et elle interroge le vivre-ensemble. Uniquement intégrée dans des enjeux d'attractivité du territoire (tourisme, stratégies de *softpower*) ou dans des enjeux

d'innovation économique et sociale, la culture risque de perdre son sens et de devoir tordre l'artistique au service d'enjeux qui la dépassent très largement.

Cela étant il y a une vraie nécessité à soutenir l'économie créative. La fédération entend jouer un rôle fort dans la structuration des territoires créatifs. Notamment, il s'agit d'accompagner la transformation de la politique de soutien aux structures culturelles, en étant vigilant à :

- Prendre en compte la transversalité des esthétiques et l'expérience réelle des professionnels de la culture, particulièrement à ne plus cloisonner les disciplines,
- Mieux prendre en compte les interactions, les coopérations et les liens entre les opérateurs, dans une approche en terme d'économie de la contribution,
- Cibler les programmes d'aide sur ce qui permet de créer de la valeur, et accompagner cette création de valeur,
- Accompagner les professionnels dans les mutations sociales, technologiques, règlementaires, etc.

Le redécoupage administratif et la redistribution des compétences entraînent une rationalisation des interventions des collectivités et de l'État en matière de culture, qui pose question aux organisations professionnelles. La recherche positive de cohérence et de coordination d'action publique, peut avoir pour corollaire négatif la concentration des pouvoirs de décision en peu de mains. La recherche d'économies d'échelle ne doit pas se faire au prix de l'équité territoriale et de la diversité artistique.

Il y a un enjeu fort de coordination des organisations professionnelles de la culture. La fédération travaille en bonne intelligence avec les réseaux et les organisations régionales, ainsi qu'avec les organisations fédérales et syndicales nationales. Elle encourage sur tous les territoires le dialogue professionnel, la circulation de l'information, la mobilisation des adhérents et favorise les dynamiques transversales.

Les polémiques sur la question des droits culturels vont continuer à rebondir. Elles ouvrent un vrai débat sur le rôle de la politique culturelle, et interrogent l'action des adhérents. L'approche des droits culturels part des réalités vécues par les populations, revendique le droit à la dignité culturelle des hommes et des femmes, et à l'égalité des pratiques. Cette approche pose des questions sociales, politiques et philosophiques, qu'il est nécessaire d'appréhender, tant ce débat va influencer sur le devenir de la politique publique culturelle, mais également sur l'ensemble des conditions d'exercice des métiers culturels.

Compte-tenu de la diversité, de la taille et des ressources limitées de la plupart des structures intervenantes dans le champ des Musiques Actuelles, une partie essentielle des réponses à apporter aux mutations en cours passe par des partenariats

renforcés à la fois entre les acteurs de la filière, les pouvoirs publics et autres catégories d'opérateurs culturels ou hors du champ culturel.

Ainsi, l'union de nos réseaux est une *fédération de filière* qui est à la fois espace transversal de construction de réponses communes, espace de coordination et d'impulsion d'actions, et enfin espace politique de dialogue avec les pouvoirs publics et les filières professionnelles de l'économie créative.

6. Projet

La *fédération* telle que décrite dans le présent document est un réseau indépendant au service de ses adhérents et de la filière musicale. Elle développe des projets d'intérêt collectif en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, artistiques des usages et pratiques des Musiques Actuelles. Elle agit sur la médiation, l'information et la ressource, la formation, le développement artistique, la circulation des artistes, la mutualisation, la coopération et la mise en réseau. Par rebond, elle impacte la structuration du territoire au bénéfice des musiciens, des autres opérateurs culturels et des populations. Enfin, elle revendique le fait de pouvoir peser sur les politiques culturelles qui lui sont destinées, à travers la notion de co-construction des politiques publiques.

Objectifs

Axe 1 : La fédération accompagne ses adhérents

- Coordonner le développement des Musiques Actuelles sur le territoire de la région Occitanie.
- Participer à la veille sur le secteur, le territoire et ses acteurs.
- Faciliter la circulation des informations à l'intérieur du réseau et favoriser le partage de la ressource entre ses adhérents.
- Être force de propositions, en réactivité, pour s'adapter au mieux aux mutations.

Axe 2 : La fédération représente ses adhérents

- Représenter et promouvoir la filière auprès des partenaires professionnels et des structures institutionnelles : collectivités locales, État, société civile...
- Faire reconnaître l'utilité culturelle, éducative et sociale des acteurs des musiques actuelles.
- Porter la parole des adhérents dans l'ensemble des débats qui traversent le champ culturel y compris en cas de difficultés (défense des intérêts et solidarité).
- Participer à tout espace de concertation qui nécessite une représentation de la filière musicale en Occitanie.

Axe 3 : La fédération favorise des coopérations entre les adhérents, les acteurs de la filière

- Fédérer les acteurs des Musiques Actuelles autour des valeurs exposées dans la présente charte.
- Mettre en lien les différentes organisations de la filière musicale dans un esprit de coopération, de mutualisation et de solidarité.
- Être un lieu de réflexion, de concertations et d'actions, en faveur de ces pratiques, sous toutes leurs formes.

Moyens

- Des structures adhérentes : démultiplicateurs du projet associatif et de la communication collective menée sur le territoire, acteurs et soutien de la dynamique fédérative et garants de l'équité territoriale.
- Une coordination permanente et des groupes de travail sous la responsabilité du Conseil d'Administration
- Une équipe salariée permanente, chargée d'appliquer le programme d'action validé chaque année par l'Assemblée Générale statutaire de l'association.

7. Non-respect de la charte

Tout manquement répété ou non-respect de la charte pourra entraîner une exclusion de l'association.

Le panel des mesures applicables est décrit sur les statuts (article 7).

Le Conseil d'Administration a toute compétence pour prendre les mesures nécessaires au bon respect du présent document.